

# La Voix de l'AQDR

Shawinigan

Lettre aux membres

## Invitation à la prochaine rencontre,

Vendredi le 3 avril 2009, de 10 h à 15 h à la salle **La Gaîté, 2662 43<sup>e</sup> rue, Shawinigan**. Le repas au coût de 10 \$ sera servi.

En avant-midi, Mme Louise Lacoursière, Écrivaine, nous entretiendra sur l'histoire (La Saga d'Anne Stillman McCormick).

Mme. Doris Bordeleau et M. Jean Paquin animeront en chants et musique.



**Invitez un(e) ami(e)**

**Info : Louise Pépin  
(819) 539-3553**

[adr6549@bellnet.ca](mailto:adr6549@bellnet.ca)

## Activités de la section

Le 16 mars M<sup>me</sup> Thérèse Senécal participe à la Table des Aînés du Centre Mauricie.



Le 17 mars, M. Michel Roy, M<sup>mes</sup> Lise Bournival et Louise Pépin rencontrent M<sup>me</sup> Lise Landry, mairesse. Ils sont, également, reçus par M. Régis attaché politique de M<sup>me</sup> Julie Boulet, députée de Laviolette.

Le 18 mars, M<sup>mes</sup> Lise Bournival, Joanne Dubois et Louise Pépin participent à la rencontre du Focus Groupe sur la Politique du développement social de Shawinigan.

Le 19 mars, M<sup>mes</sup> Lise Bournival et Thérèse Senécal assistent au colloque sur l'Âgisme à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal.

Le 23 mars quelques membres se rendent à la conférence sur les médicaments de la Table de Concertation des Aînés de la Mauricie.

Le 29 mars 5 membres du Conseil d'Administration participent au dîner communautaire de La Séjournelle.

## À venir...

Colloque sur les Abus envers les Aînés.

Conférence de la Table de Concertation des Aînés de la Mauricie.

Assemblée Générale Annuelle section Shawinigan.

Assemblée Générale Annuelle du Regroupement des Sections de la Mauricie

Assemblée Générale Annuelle AQDR Nationale.

# SANTÉ

## LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

### DIGNITÉ

Être traité avec respect, indépendamment de sa situation, et jouir de l'estime de soi, c'est-à-dire avoir confiance en soi; se sentir accepté tel que l'on est, indépendamment de son âge, de son état de santé, etc; être apprécié pour ses réalisations; être respecté pour ses contributions et son rôle passé et présent auprès des proches, de la collectivité et de l'ensemble de la société; être traité comme un être humain digne de respect et comme un membre à part entière de la société.

### Exemple de programme/politique sensible aux besoins des aînés

Les établissements résidentiels devront accommoder les besoins des aînés ayant une déficience auditive ou visuelle afin qu'ils puissent participer de plein droit et avec dignité à la vie collective.

### D'après Statistique Canada

L'effectif des groupes d'âge très avancé devrait s'accroître rapidement au cours des prochaines décennies. Selon les projections de Statistique Canada, il y aura, en 2041, près de 1,6 million de Canadiens âgés de 85 ans et plus, soit au-delà de quatre fois plus qu'en 1995.

Santé Canada.

L'avenir de l'homme, c'est la  
femme.  
Elle est la couleur de son âme.



# Abus

## Contexte des mauvais traitements et de la négligence à l'égard des personnes âgées

### CATÉGORIES DE MAUVAIS TRAITEMENTS

(suite du bulletin de mars)

#### Exploitation financière ou matérielle

Actes qui comprennent des fraudes, des escroqueries, un mauvais usage d'argent ou de biens matériels, notamment le fait de convaincre une personne d'acheter un produit ou de donner de l'argent, de voler de l'argent ou des biens, d'utiliser à mauvais escient des cartes bancaires, des cartes de crédits ou des comptes conjoints, d'imiter une signature sur des documents juridiques ou pour encaisser un chèque de pension et d'abuser de sa qualité de fiduciaire.

**Exploitation sexuelle** — Activité sexuelle non désirée, comme des agressions verbales ou des comportements suggestifs, le non-respect de l'intimité, des attouchements ou des relations sexuelles.

**Usage préjudiciable de médicaments** — Mauvais usage des médicaments ou des ordonnances d'une personne âgée, notamment le fait de ne pas administrer le médicament, d'administrer des surdoses ou de ne pas respecter la posologie.

**Négligence** — Le défaut ou le refus d'un soignant de répondre aux besoins d'une personne âgée qui ne peut le faire elle-même notamment la priver de nourriture, d'eau, de vêtements, de logement, de contacts sociaux, d'hygiène et de soins personnels, de traitements médicaux et de produits de santé.

D'autres catégories parfois relevées :

- Limitation des droits civils et des de la personne
- Violence affective
- Affirmation de l'adulte ou de l'homme sur la femme (« Je » suis le meilleur juge)
- Violence d'ordre spirituel